Du PCF à LREM, des élus demandent une régularisation provisoire des sans-papiers

Médiapart 8 avril 2020 Par Nejma Brahim

Une cinquantaine de parlementaires demandent à Édouard Philippe de prendre exemple sur le Portugal. Objectif : des soins pour tous. Le député LREM Aurélien Taché note aussi que le gel des procédures d'asile lié au confinement *«alimente les camps»*.

Il a choisi de s'inspirer du <u>Portugal</u>. « Leur approche de solidarité humaine m'a interpellé », confie François-Michel Lambert (ex-LREM), en référence à la décision du ministre de l'intérieur portugais de régulariser provisoirement les sans-papiers. Lancé le 2 avril, <u>l'appel</u> de ce député des Bouches-du-Rhône pour que la France prenne exemple sur son voisin européen vient d'être adressé à Édouard Philippe, mercredi 8 avril, avec la signature de 50 parlementaires, des communistes jusqu'à la majorité.

« Il s'agit d'être pragmatique », rappelle la députée Sonia Krimi (LREM), qui a paraphé sans hésiter. « On doit à la fois porter une attention particulière au personnel médical qui est en cours de régularisation et garantir la santé publique pour ne pas mettre la vie des sans-papiers et la nôtre en danger. »

« Les sans-papiers appréhendent d'aller se faire soigner et se cachent, abonde Olivier Faure, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et signataire. On ne doit pas attendre qu'il y ait des cas graves, avec le risque d'augmenter les foyers épidémiques. »

Pour Aurélien Taché, à « l'aile gauche » de LREM, la crise sanitaire doit permettre de s'interroger sur la politique migratoire de la France. « J'ai signé après avoir hésité à cause du côté provisoire de la mesure, avance l'élu, auteur d'un rapport sur la politique d'intégration des étrangers en 2018. Les sans-papiers sont dans un entre-deux insupportable et cette crise le révèle de manière forte : ils construisent leur vie en France mais restent dans une précarité terrible sans pouvoir travailler, se loger ou se soigner comme les autres. On a besoin d'un acte fort. »

Près de 300 000 sans-papiers vivent sur le territoire français. Aboubakar en fait partie. À 36 ans, cet Ivoirien vit dans un squat à Aubervilliers et a monté le collectif Schaeffer, qui milite pour l'égalité des droits. Ils sont 150 à occuper le hangar d'un ancien magasin qu'ils ont réaménagé avec des cloisons. Mais certains sont encore à quatre dans une « chambre ». Pour se laver, un seul robinet à disposition : l'eau froide qui en sort doit être chauffée à l'aide d'une bouilloire ou d'une marmite.

Rassemblement du collectif Schaeffer devant la préfecture de Seine-Saint-Denis en février 2020. © NB « On a eu la visite de Médecins du Monde qui nous a examinés et expliqué les gestes barrières. » La grande majorité des résidents n'a pas l'Aide médicale d'État (AME). D'autant que pour en bénéficier, un nouveau délai de trois mois de séjour irrégulier en France est imposé depuis un décret paru fin décembre 2019. Si l'un d'entre eux tombait malade, il devrait appeler le Samu ou se rendre au Pass (permanence d'accès aux soins) de l'hôpital le plus proche. « Mais aux urgences, c'est une tout autre réalité », tempère Aboubakar.

« Comment envisager de sortir du confinement si on a 300 000 personnes qui n'ont pas eu accès aux soins et peuvent être malades ? », interroge le député Hubert Julien-Laferrière (ex-LREM), signataire de l'appel. Pour faire de la prévention, Aboubakar a collé des affiches à l'entrée du squat. Il constate que ses camarades, qui ont souvent un emploi non déclaré dans le BTP, le ménage ou la sécurité, ne travaillent plus. « On a peur d'être contrôlés dehors même avec une attestation. J'ai conseillé à tous de ne pas sortir, sauf urgence. » Il suit de près et salue l'initiative des parlementaires français. « Il faut nous régulariser, même temporairement, si cela peut nous permettre d'avoir le même droit à l'accès aux soins ».

L'autre inquiétude concerne les demandeurs d'asile, qui étaient un peu plus de 132 000 en France en 2019, confrontés à la fermeture des services publics. Ces derniers sont dans l'incapacité d'enregistrer leur demande.

« Retarder la procédure, c'est retarder l'accès à l'hébergement [de droit – ndlr], aux soins. Cela alimente aussi les camps », regrette Aurélien Taché. « C'est la première fois en 60 ans que le système d'asile est gelé, assure Gérard Sadik, responsable asile à la Cimade, association de défense des droits des étrangers. Certains ont réussi

à se faire enregistrer avant le 13 mars et ont une attestation. » D'autres n'ont pas pu, et ceux qui l'ont fait in extremis n'ont pas toujours vu leurs droits ouverts.

Pour l'ancien directeur de l'Ofpra Pascal Brice (l'office chargé d'accorder ou non le statut de réfugié), c'est d'abord un droit constitutionnel non mis en œuvre. « Personne ne doit être livré à lui-même et plus encore dans la période que nous traversons », souligne-t-il. Si la régularisation reste une option à ses yeux, il suggère la mise en place d'un système d'accès minimum et allégé à la demande d'asile. « Cela pourrait se faire à travers un guichet unique, un accueil individuel ou une procédure dématérialisée. » D'après Gérard Sadik, c'est déjà le cas à Lille : 600 personnes vulnérables ont enregistré leur demande la semaine passée alors que la préfecture est officiellement fermée.

Dans sa logique de durcissement de l'accès aux soins pour les étrangers, le gouvernement a adopté un autre décret fin 2019 visant à imposer un délai de carence inédit de trois mois pour les demandeurs d'asile avant l'ouverture de leurs droits à l'assurance maladie (PUMa). « C'était déjà une ineptie, ça l'est d'autant plus aujourd'hui », alerte Christian Reboul, référent migration à Médecins du Monde (MDM).

Cette entrave à l'accès aux soins et à la médecine de ville favorise la convergence vers l'hôpital public, déjà sous tension avant la pandémie. « Nous avons demandé l'abrogation du décret car la santé des personnes et la santé publique doivent primer. Le délai de carence pour les Français de l'étranger [qui se rapatrient – ndlr] a été supprimé, lui, dans le projet de loi d'urgence sanitaire », souligne-t-il, dénonçant le « no man's land » dans lequel ce public se retrouve.

Le 17 mars déjà, Jean-Michel Clément, député inscrit au groupe Libertés et territoires après avoir claqué la porte de LREM, interpellait le gouvernement et demandait que cette mesure soit différée au vu du contexte. « Avec ou sans papiers, le coronavirus ne fait pas la différence. La régularisation provisoire est un moyen de montrer que l'on s'intéresse à ces personnes au moment où les services de l'État sont anesthésiés », argue l'élu de la Vienne, qui a adressé un courrier à la préfecture de son département où il liste les problématiques rencontrées par les usagers.

Car malgré la décision du ministère de l'intérieur de <u>prolonger de trois mois la durée de validité des documents de séjour</u> pour les étrangers en situation régulière, beaucoup voient leur droit de travailler ou leurs droits sociaux remis en doute. Pour Kahina, la situation est critique. Avec un récépissé expiré au lendemain du confinement, cette auto-entrepreneure maghrébine se retrouve sans APL ni prime d'activité alors qu'elle est au chômage depuis la crise. Sa complémentaire santé expire en juin. « Je suis allée à la préfecture mais c'était fermé. Cela me bloque pour tout, je n'ai pas de quoi payer mon loyer. » Elle tente de joindre la Caisse d'allocations familiales depuis des jours, en vain.

« J'avais rendez-vous le 20 mars pour récupérer mon titre à la préfecture de Paris, raconte Ramy, un étudiant algérien. Mon récépissé n'est plus valable. Je devais télétravailler mais je n'ai pas pu obtenir l'autorisation provisoire de travail sans mes papiers. » Cylia, une autre étudiante étrangère, se trouve elle aussi avec un récépissé périmé depuis fin mars. « J'étais aide-ménagère pour les personnes âgées, j'ai été congédiée par ma boîte car mon titre avait expiré. » Une aberration à l'heure où ce public a plus que jamais besoin d'être accompagné.

S'appuyant sur un <u>communiqué de l'OMS</u> qui rappelle l'importance d'une « approche inclusive » pour « protéger les droits de chaque individu à la vie et à la santé », le député François-Michel Lambert (Libertés et Territoires) appelle le gouvernement à ses responsabilités. « Ces situations ne m'étonnent pas, le virus n'a pas de frontière administrative. Il faut inclure toutes les personnes qui sont sur notre sol. » Et Christian Reboul (MDM) de compléter : « La régularisation provisoire est intéressante car le droit au séjour est un déterminant pour le droit à la santé. Mais cela doit être une première pierre pour le jour d'après. »

Hubert Julien-Laferrière, économiste de profession, pense aussi à l'après Covid-19. « Nous aurons besoin d'eux pour les secteurs sous tension dans une économie de reconstruction. » Si le patron de LREM, Stanislas Guerini, a balayé l'idée de François-Michel Lambert, ce dernier espère être entendu plus haut. « C'est une posture politicienne sans réflexion. Je suis sûr qu'Édouard Philippe apportera une réponse intelligente », espère-t-il. Le temps presse.